

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 21 juin 2023.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Réjean	Bédard
Siège	#2	-	Richard	Bizier
Siège	#3	-	Mario	Chiasson
Siège	#4	-	Rachel	Goupil
Siège #5 - Daniel Thibault				

Formant quorum sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse et représentante de la municipalité de Saint-Camille. M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la Présidente déclare la séance ouverte à 19h00 et souhaite la bienvenue.

39-06-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 21 juin 2023 tel que présenté.

1	-	OUVERTURE	DE	LA	SÉANCE
2	-	ADOPTION	DE	L'ORDRE	DU JOUR
3	-	ADOPTION	DES	PROCES-VERBAUX	
		3.1	-	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2023	
		3.2	-	SUIVI AUX PROCÈS VERBAUX	
		3.2.1	-	SUIVI - DOSSIER DÉSINCARCÉRATION - FRAIS ET PRÉSENTATION	
		CARTE			
4	-	FINANCES	-	ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR JUIN 2023	
5	-	AFFAIRES		COURANTES	
		5.1	-	AUGMENTATION	- INFRACTIONS ET POURSUITES
		5.2	-	SIMULATEUR	INCENDIE
		5.3	-	SÉMINAIRE	RIVIÈRE-DU-LOUP
		5.4	-	CASCADE	ET APPAREIL RESPIRATOIRE
		5.5	-	STATUT DE LA RISEDE	VS MUNICIPALITÉ
6	-	SORTIES		DU	MOIS
7	-				CORRESPONDANCE
8	-				VARIA

8.1 - RÉSOLUTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE DANS LE CADRE DE FORMATION

8.2 - RÉSOLUTION - NOUVEAU TAUX POUR INDEMNITÉ DE KILOMÉTRAGE

8.3 - PROPOSITION D'UN ADENDA EN LIEN AVEC LES QUOTES-PARTS NON RÉCLAMÉES AUX MUNICIPALITÉS

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

40-06-23

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2023

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAULT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 16 mai 2023 tel que modifié.

Au point 5.2, le nom CAUCA a été corrigé et remplacé par CAMBI à deux endroits.

ADOPTÉE

3.2 - SUIVI AUX PROCÈS VERBAUX

3.2.1 - SUIVI - DOSSIER DÉSINCARCÉRATION - FRAIS ET PRÉSENTATION CARTE

Il est fait mention d'un appel entre M. Alain Busque et M. Richard Bizier le 19 juin 2023.

Une demande a été faite afin de conclure une entente pour l'hébergement de l'équipement de désincarcération et sauvetage hors-route pour une période indéterminée.

Point d'information.

41-06-23

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR JUIN 2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer no 06-2023 pour juin 2023 totalise un montant de 27 544,41\$;

ATTENDU QUE des comptes pour un total de 11 442,73\$ ont été ajoutés à cette liste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no 06-2023 telle que présentée. Le total des comptes pour juin 2023, incluant les comptes ajoutés, s'élève à **38 987,14\$**.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - AUGMENTATION - INFRACTIONS ET POURSUITES

Plusieurs infractions en lien avec des feux à ciel ouvert ont été constatés cette année. De plus, il est nécessaire de considérer la période de sécheresse qui sévit actuellement et les nombreux feux de forêt en activité dans le nord québécois.

Pour toutes ces raisons, le conseil mentionne qu'il faut appliquer les infractions et se rendre jusqu'à la cour s'il le faut afin de sensibiliser les gens envers le respect de la réglementation.

Point d'information.

5.2 - SIMULATEUR INCENDIE

La MRC a reçu le simulateur d'incendie permettant de pratiquer l'utilisation d'un extincteur. Chaque service incendie pourra faire une demande afin de réserver l'équipement en vue de future formation.

Point d'information.

5.3 - SÉMINAIRE RIVIÈRE-DU-LOUP

Retour sur les points abordés lors du séminaire à Rivière-du-Loup.

- a) Problème relié aux véhicules électriques;
- b) Demande de pompiers à temps plein, plus de formation et PR

5.4 - CASCADE ET APPAREIL RESPIRATOIRE

La Régie devra prévoir un plan d'investissement à moyen terme pour le renouvellement de ses appareils respiratoires ainsi que le remplacement du compresseur avec cascade acquis conjointement avec d'autres municipalités.

Point d'information.

5.5 - STATUT DE LA RISEDE VS MUNICIPALITÉ

L'enregistrement de la Régie au Registre des entreprises du Québec devra être modifié afin de régulariser la situation.

En effet, il a été constaté que la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins a été enregistrée dans la mauvaise catégorie d'entreprise auprès du Registre des entreprises et cette erreur devra être corrigée.

Point d'information.

6 - SORTIES DU MOIS

Détails des sorties du mois.

Point d'information.

7 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

8 - VARIA

42-06-23

8.1 - RÉOLUTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE DANS LE CADRE DE FORMATION

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a adopté par résolution une entente intermunicipale relative à l'utilisation d'équipements incendie dans le cadre de formation entre les municipalités de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins ont tous pris connaissance de cette entente;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins adopte le protocole d'entente intermunicipale régissant les modalités relatives à l'utilisation d'équipements incendie dans le cadre de formation entre les municipalités et la MRC des Etchemins;

QUE le taux soit de 100\$/heure pour l'autopompe, plus 25\$/heure pour l'opérateur, tel qu'établi dans l'aide financière à la formation.

ADOPTÉE,

43-06-23

8.2 - RÉOLUTION - NOUVEAU TAUX POUR INDEMNITÉ DE KILOMÉTRAGE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a changé son taux pour les frais de kilométrage afin de compenser la hausse du prix du carburant et que le nouveau taux est fixé à 0,595\$/km jusqu'à 8000 km et à 0,535/km pour plus de 8000 km;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins fixe le nouveau taux pour les frais de kilométrage à 0,595\$/km jusqu'à 8000 km et à 0,535/km pour plus de 8000 km afin de s'arrimer au taux de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

8.3 - PROPOSITION D'UN ADENDA EN LIEN AVEC LES QUOTES-PARTS NON RÉCLAMÉES AUX MUNICIPALITÉS

À la demande de M. Réjean Bédard, il est proposé de faire un adenda à la résolution en lien avec la correction du calcul des quotes-parts et la non-réclamation des montants dus par les municipalités.

Cette résolution sera adoptée à la séance de juillet.

Point d'information.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

44-06-23

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, de procéder à la levée de la séance à 21h06.

ADOPTÉE,

Rachel Goupil, présidente

Pierre Morneau, directeur général
greffier et trésorier